

[Text]

Bill C-90 is disappointing as an outcome of *Directions for Reform*. It includes important proposals, such as purpose and principles of sentencing. Yet it diminishes the intent of the principles to reduce the use of incarceration and it offers no guidelines for the proper use of the principles or the sanctions.

● 2055

The proposed principles and purposes are significantly different from those proposed in both the sentencing commission report and *Directions for Reform*.

Finally, it is very weak in promoting the principle of the use of incarceration as a last resort and use of the least restrictive punishment necessary in the circumstances.

It is frustrating once again to have to respond to legislation that is only one component in a series of changes to the criminal justice process. It makes it difficult for us to evaluate the impact of the proposals and to respond to consultations appropriately. We are disappointed that Bill C-90 lacks the vision and commitment to meaningful changes in the manner and with the possibilities for sentencing that are really available to us.

In spite of these comments, however, the John Howard Society of Canada would like to support the passage of Bill C-90, subject to a couple of changes. First, the statement of purpose and principles of sentencing found in *Directions for Reform* should be included in Bill C-90, including all the statements dealing with restrictions on the use of incarceration. Second, the proposal to allow for breach of probation to be proceeded with by way of indictment and with the possibility of incarceration for up to two years should be deleted from the legislation, in our view.

The Chairman: Thank you, Mr. MacLatchie.

Mr. MacLellan: I think my first question has just been answered: whether you support the bill or not. Is it worth proceeding with this bill at present, or should we go back and make some significant changes to the bill? You say you would make those two changes you have suggested and it would be acceptable, but do you think we can do much better if we take a little more time? The chances are it will not come forward in this Parliament anyway. It would come forward presumably early in the next Parliament. For the few months we are talking about, could we use that time to come forward with a better bill?

We have spent a long time on this. We have waited a long time. People just do not seem to be really excited about this bill.

Mr. Nicholson: I am excited about this bill.

Mr. MacLellan: I do not know what that says. I think we have to do something a little different in our lives as members of Parliament, then.

Mr. Nicholson: That is right.

[Translation]

Nous sommes déçus de constater que le document *Vers une réforme* n'ait pas eu d'autre suite que le projet de loi C-90. Celui-ci comprend des propositions importantes telles que la définition des objectifs et principes de la détermination de la peine. Et pourtant, il ramène l'intention des principes à une réduction du recours à l'incarcération et n'offre aucune ligne directrice sur la façon d'appliquer les principes et les sanctions.

Les principes et objectifs proposés sont nettement différents de ceux que proposaient le rapport de la Commission de la détermination de la peine et le document *Vers une réforme*.

Enfin, le projet de loi n'insiste pas assez sur le principe du recours à l'incarcération en dernier ressort et le recours à la peine la moins restrictive possible, compte tenu des circonstances.

Encore une fois, nous regrettons d'avoir à nous prononcer sur une loi qui n'est qu'un élément dans une série de changements apportés au processus de justice pénale. Pour cette raison, il nous est difficile d'évaluer l'incidence des propositions et de réagir de manière appropriée. Nous sommes déçus de constater qu'il manque dans le projet de loi C-90 une vision et un engagement à propos des changements significatifs que nous serions pourtant en mesure de réaliser dans le domaine de la détermination de la peine.

Cela étant dit, la Société John Howard du Canada appuie l'adoption du projet de loi C-90, moyennant quelques changements. Tout d'abord, le projet de loi C-90 devrait intégrer les objectifs et les principes énoncés dans *Vers une réforme*, y compris toutes les propositions visant à réduire le recours à l'incarcération. Deuxièmement, nous estimons qu'il faudrait supprimer du projet de loi la proposition visant à traiter les manquements aux conditions de la probation par voie de mise en accusation, avec possibilité d'incarcération pouvant aller jusqu'à deux ans.

Le président: Merci, monsieur MacLatchie.

M. MacLellan: Je crois que vous venez de répondre à ma première question qui consistait à vous demander si vous étiez pour ou contre le projet de loi. D'après vous, doit-on adopter le projet de loi tel quel ou serait-il préférable de le reprendre et d'y apporter des changements importants? Vous affirmez que le projet de loi sera acceptable si on lui apporte les deux changements que vous venez de proposer, mais pensez-vous que le projet de loi sera encore meilleur si nous prenons un peu plus de temps? De toute façon, il est fort probable qu'il ne sera pas adopté au cours de la présente législature, mais plutôt au début de la prochaine. Pouvons-nous utiliser ces quelques mois pour préparer un meilleur projet de loi?

Nous y avons consacré beaucoup de temps. Nous l'attendons depuis longtemps. Personne ne semble emballé par ce projet de loi.

M. Nicholson: Moi, si.

M. MacLellan: Je ne sais pas ce que cela veut dire. Je pense que les députés doivent agir un peu différemment.

M. Nicholson: C'est vrai.